

trOuver son lieu de staGe



Faites le point sur vos objectifs et **débutez vos démarches au minimum 3 mois à l'avance.**

Définissez une zone géographique en fonction de vos possibilités de déplacements et de logement. Ciblez ensuite les secteurs d'activités et structures en relation avec vos objectifs professionnels.

La prospection

- o **Faites jouer votre réseau** et développez-le à l'aide de vos connaissances.
- o **Soyez visible sur le web** et **créez votre profil sur les réseaux sociaux professionnels** (viadeo, linkedin, jobs boards). Celui-ci doit contenir des mots clefs vous permettant d'être bien identifié des recruteurs.
- o **Consultez les sites web** spécialisés, les pages de recrutement des grands groupes et leurs comptes twitter/facebook. Twitez votre candidature peut être un bon relais. Soyez vigilant sur la qualité et l'actualisation des sites !
- o **Tentez les candidatures spontanées.** Faites-vous connaître des structures qui vous intéressent. Votre candidature peut éveiller la curiosité et un besoin. C'est aussi un moyen de se constituer un réseau de contacts utiles.
- o **Ne négligez pas les petites et moyennes** entreprises, associations, administrations et collectivités territoriales qui sont des recruteurs importants.

pagespro.com // lartisanatenligne.com
labonneboite.pole-emploi.fr // info-jeunes.fr
nostalentsnosemplois.auvergnerrhonealpes.fr

La candidature

- o Préparez vos CV et lettres de motivation selon la structure visée. Pour cela, renseignez-vous sur son activité et adressez votre candidature à l'attention du responsable du recrutement.
- o Mettez en valeur votre formation, vos connaissances, vos compétences, vos centres d'intérêt, sans oublier vos diverses expériences professionnelles (stages, jobs) et personnelles (bénévolat, volontariat, investissement associatif, etc.).
- o Contactez un-e informateur-trice jeunesse qui vous accompagnera : info-jeunes.fr

Une fois vos candidatures envoyées, **patientez 8 jours avant de relancer l'entreprise** :

- La structure a-t-elle reçu votre candidature ?
- Est-elle intéressée par votre profil ?
- Quels sont ses besoins ? (précision sur missions, périodes)
- Souhaite-t-elle que vous la recontactiez ultérieurement ?
- Rappelez-leur que vous êtes disponible pour les rencontrer.

Besoin d'aide ?

Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service

Venez rencontrer nos informateur-trice-s jeunesse ! Informations et accompagnement pour vous aider à réaliser vos projets.

Renseignez-vous auprès d'un lieu d'accueil IJ **près de chez vous !**

>> **adresses et contacts sur info-jeunes.fr**

>> **pour aller plus loin !**

En ligne :

- des annonces de stage,
- des articles web dédiés au Stage, *rubrique Etudes/Formations* : organiser sa recherche, cadre et législation, stage en dehors de la scolarité, trouver son premier stage, découverte d'un métier,
- des supports d'informations : Une première expérience professionnelle avant 18 ans !, S'informer pour mieux s'orienter, Se former et évoluer, Le BAFA, pourquoi pas ?



notes & cachet structure

CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
66 cours Charlemagne - 69002 Lyon
Tél 04 72 77 00 66 - contact@info-jeunes.fr



CC BY-SA

Attribution - Partage dans les mêmes conditions

Imprimé par pixartprinting.fr
Ne pas jeter sur la voie publique



info-jeunes.fr

Label Information Jeunesse eurodesk

IJ Auvergne-Rhône-Alpes 2019

info-jeunes
CRIJ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TROUVER UN STAGE

zOom



Le stage est un premier pas vers un métier et l'emploi.

C'est une expérience qui donne du sens à votre parcours de formation !

vos motivations

- Découvrir une structure et son environnement professionnel.
- Vérifier des idées métiers afin de préciser un projet professionnel.
- Mettre en évidence ses aptitudes et valoriser son profil.
- Appliquer ses connaissances et développer des compétences.

des engagements

Pour l'établissement de formation

- ➔ Il définit les objectifs et s'assure que le contenu du stage soit en lien avec la formation.
- ➔ Il prépare votre entrée au sein de la structure et vous suit tout au long du stage.
- ➔ Il assure une médiation entre la structure et vous.

Pour le stagiaire

- ➔ Vous réalisez votre mission et êtes disponible pour les tâches confiées.
- ➔ Vous respectez les règles de la structure.
- ➔ Vous rédigez un rapport ou mémoire sur le projet et les missions réalisés.

Pour la structure d'accueil

- ➔ Elle vous donne les moyens de réussir la mission.
- ➔ Elle vous encadre, conseille et favorise votre intégration.
- ➔ Elle rédige une attestation de stage décrivant les missions effectuées.

Si vous souhaitez faire un stage pour découvrir un secteur d'activité, c'est possible.

Les chambres consulaires proposent des conventions de 1 à 5 jours durant les vacances scolaires exclusivement.

[auvergne-rhone-alpes.cci.fr/
apprenti-etudiant-jeune/
decouvrir-entreprise](http://auvergne-rhone-alpes.cci.fr/apprenti-etudiant-jeune/decouvrir-entreprise)
[crma-auvergnerrhonealpes.fr/
apprendre/mini-stages-
decouverte](http://crma-auvergnerrhonealpes.fr/apprendre/mini-stages-decouverte)

cadre légal
Une loi spécifique encadre les stages.

Un stage, ce n'est pas :
- remplacer un-e salarié-e absent-e,
- pallier à une hausse d'activité,
- avoir une activité permanente sur un poste de travail.

Attention, ne confondez pas stage alterné et contrat en alternance !

En savoir + sur l'alternance :
alternance.emploi.gouv.fr

le stage en brEef

Pour qui ?

Elève ou étudiant durant sa scolarité.

Pourquoi ?

Le stage est obligatoire en cours de formation pour valider un diplôme ou titre. Le stage peut être facultatif ou volontaire, sur initiative de l'étudiant-e ou élève.

i Le stage ne doit pas se substituer à un emploi.

Le statut

Vous êtes stagiaire, non salarié-e de la structure (pas de contrat de travail).

La convention

Elle est obligatoire et tripartite : le/la stagiaire, la structure d'accueil et l'établissement de formation.

Elle précise :

- les objectifs et le contenu du stage en lien avec la formation suivie ;
- les missions confiées et les engagements réciproques ;
- le cadre légal (gratification, durée, règlement de l'entreprise...);
- les modalités d'accompagnement du stagiaire ;
- les modalités d'évaluation du stage.

i Le stage hors convention ou sans lien avec les objectifs pédagogiques de la formation est illégal.

La durée

6 mois maximum pour un-e stagiaire et par année d'enseignement (sauf pour les cursus longs). La structure doit respecter un délai de carence avant de proposer le même stage à un-e autre stagiaire.

Une attestation est remise par l'employeur à la fin du stage.

La gratification & les avantages

- ➔ Stage de - de 2 mois : indemnisation facultative
- ➔ Stage de + de 2 mois (308 heures) consécutifs ou non : gratification de 3,75 € par heure de présence obligatoire, soit environ 577 € pour un temps plein (non imposable).

info-jeunes.fr >> rubrique Etudes/Formation / Trouver un stage

Calculez votre gratification :

service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire

- ➔ Accès aux mêmes avantages que l'équipe salariale (cantine, tickets restaurant, aide aux transport, etc.) et vous êtes inscrit-e dans le registre du personnel.

vous êtes Collégien-ne

Dès la 3^e un **stage de découverte** de 5 jours est obligatoire. Il peut s'effectuer en continu ou en plusieurs jours fractionnés.

Pour éviter que ce premier stage soit par défaut, anticipez pour choisir l'univers professionnel qui vous intéresse, vous donne envie, vous questionne. C'est une opportunité de découvrir une diversité d'activités et de métiers, et **ça peut vous aider à avancer dans votre projet d'orientation !**

➔ **Si vous êtes en 3^e prépa-pro**, vous bénéficiez de plus de temps d'immersion au sein d'une structure (visites et stages).

info-jeunes.fr >> rubrique Etudes/Formation / Trouver un stage

vous êtes Lycéen-ne

○ **En filière générale** : vous n'avez pas de stage obligatoire. Votre établissement scolaire peut accepter de signer une convention de stage pour une découverte métier.

○ **En filière professionnelle** : vous avez une période de stage obligatoire pour vous permettre d'acquérir des savoir-faire et vous permettre de valider votre formation. Privilégiez le contact direct avec les employeurs potentiels et appuyez-vous sur votre établissement scolaire, qui peut disposer d'un réseau d'entreprises.

lyceens.monstageenligne.fr

vous êtes Étudiant-e

Vous faites des études supérieures, vous avez des périodes de stage obligatoires pour valider votre formation.

Valoriser votre profil sur les jobs boards, exploitez les réseaux sociaux, utilisez des outils spécialisés dans votre secteur d'activité.

etudiants.monstageenligne.fr

vous n'êtes Plus à l'école

Vous avez moins de 26 ans, inscrivez-vous auprès d'une Mission Locale près de chez vous. Votre conseiller-ère vous orientera vers des outils d'immersion en entreprise adaptés à votre projet et à votre situation.

missions-locales.org

Comme toute expérience,
les stages sont à valoriser
sur votre CV !